



ENEDIS - CELLULE CU/AU

Hôtel de Ville - Urbanisme
51 Rue Désiré Thoison
77130 CANNES ECLUSE

Téléphone : 09 70 83 19 70

Courriel : cuau-essonne@enedis.fr

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**
EVRY CEDEX, le 21/09/2022

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA0770612200001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	D606- Chemin des Gravières/Chemin de la Sablière Les Cailloux 77130 CANNES-ECLUSE
<u>Référence cadastrale :</u>	Section ZB , Parcelle n° 583p-583p-583p-616p-616p
<u>Nom du demandeur :</u>	SCCV Cannes Ecluse/Chemin des Gravières

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un lotissement, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale du projet par de 760 kVA triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, une contribution financière¹ est due par la CCU à Enedis, hors exception. Le montant de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé selon le barème en vigueur.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :

- en fonction des actualisations des prix des raccordements,
- en cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires.
- si le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par Enedis pour instruire la présente autorisation d'urbanisme, et si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme.

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Votre conseiller

PJ : Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires.

¹ Cette contribution financière est prévue à l'article L342-11 du code de l'énergie



Pour information :

Nous vous demandons d'indiquer sur l'autorisation d'urbanisme que cette opération nécessite la création de 2 postes de distribution publique sur le terrain d'assiette de l'opération. Le maître d'ouvrage de l'opération devra se rapprocher d'Enedis afin de définir l'emplacement du poste de transformation et les modalités de financement et de réalisation.



Annexe : Contribution due par la CCU

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Consultation guichet unique pour DT séparées	1	217.46 €	130.48 €	40 %
*Etude et constitution de dossier réseau > 600m et	1	2 268.05 €	1 360.83 €	40 %
Identification de câble	2	179.98 €	215.98 €	40 %
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère	2	449.95 €	539.94 €	40 %
*Mise en chantier réseau souterrain avec marquage piquetage	1	994.43 €	596.66 €	40 %
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	4	732.13 €	1 757.11 €	40 %
Fourniture et pose câble HTA souterrain 240 mm² Alu	616	26.54 €	9 809.18 €	40 %
*Fourniture et pose câble BT souterrain 240 mm² Alu	236	20.89 €	2 958.02 €	40 %
Tranchée sous accotement stabilisé bande de 1m	165	68.38 €	6 769.62 €	40 %
Plus-value canalisation supp, tranchée sous accotement stabilisé bande de 1m	235	27.98 €	3 945.18 €	40 %
Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé)	30	143.60 €	2 584.80 €	40 %
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé)	30	65.59 €	1 180.62 €	40 %
Tranchée sous trottoir - enrobé, asphalte, pavé, chape béton	196	91.96 €	10 814.50 €	40 %
Plus-value canalisation supp, tranchée trottoir, enrobé, pavé, chape	196	39.77 €	4 676.95 €	40 %
Fouille confection accessoire HTA trottoir, enrobé, pavé, chape béton	2	829.54 €	995.45 €	40 %
Fouille confection accessoire HTA Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé)	2	1 345.90 €	1 615.08 €	40 %
Montant total HT			49 950.40 €	

Pour votre information, en application de l'arrêté² du 17 juillet 2008, ce chiffrage intègre le fait qu'Enedis prend à sa

² Arrêté du 17 juillet 2008, publié au Journal Officiel le 20 novembre 2008, fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.



charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté³ du 28 août 2007.

Nous vous précisons que le délai des travaux sera de 4 à 6 mois après l'ordre de service de la CCU et l'accord du client au sujet des devis respectifs.

A titre d'information, la longueur totale du raccordement⁴ (hors branchements individuels) est de 850 mètres.

La longueur de l'extension, en ce qui concerne le réseau nouvellement créé, est de :

- 852 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération

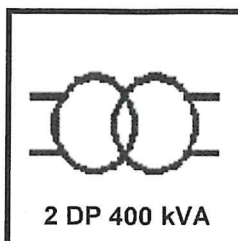
NB : Désormais les articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 sont codifiés aux articles L342-6 et L342-11 du code de l'énergie.

³ Arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

⁴ Total de la longueur du branchement et de la longueur de l'extension au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité, l'extension étant limitée au réseau nouvellement créé.

4/4





Existant HTA

Souterrain

Aérien

Projeté HTA

Souterrain

Aérien

Abandonné

---x---



Poste DP



Poste
client



RAS



Jonction



Dérivation



Pontage



Point
d'ouverture

Avant Travaux HTA

DA21 / MOA-P: PA0770612200001

IDF-BT-2022-009764

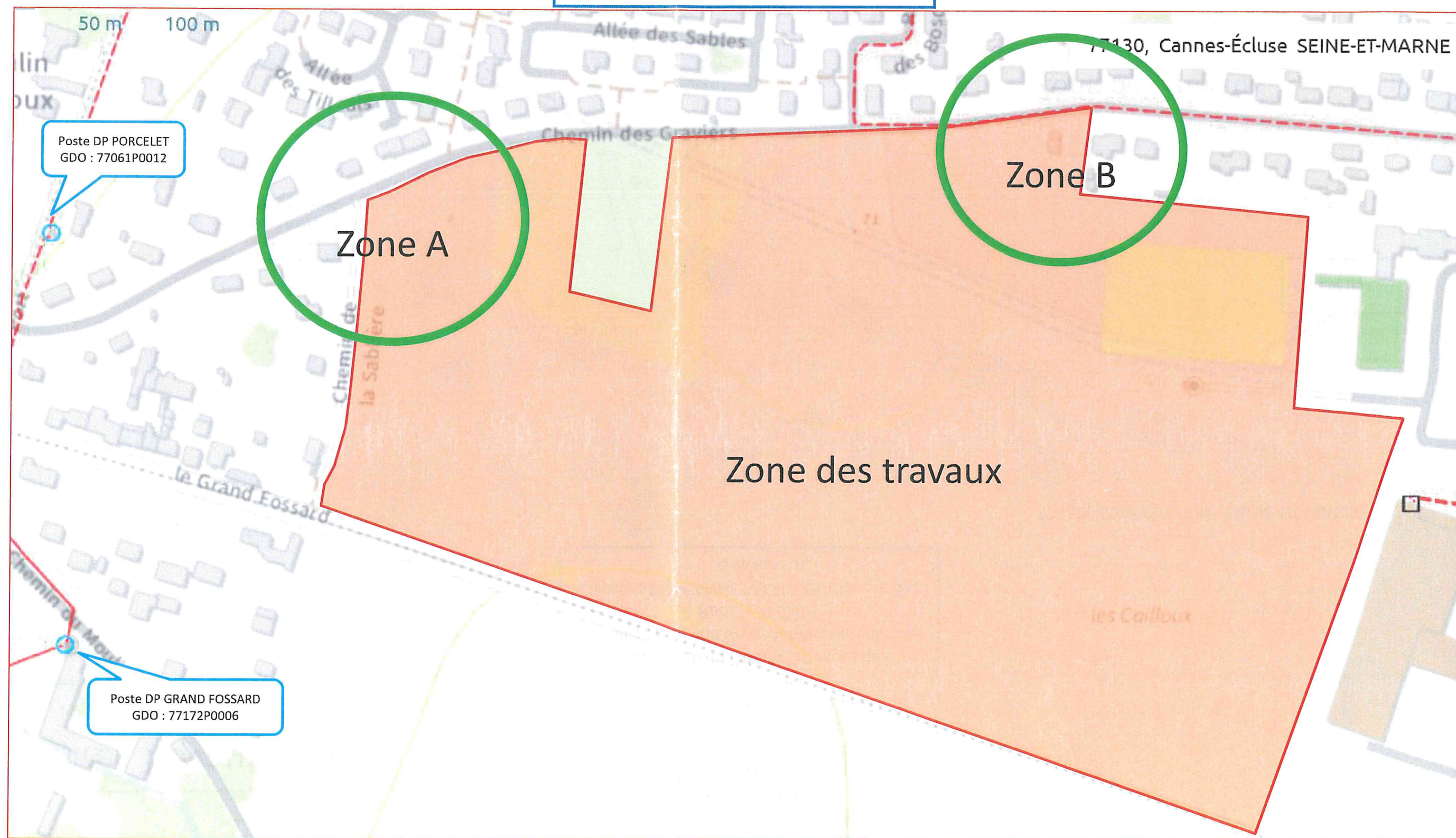
Date : 19/09/2022

Adresse : D606- Chemin des Gravieres/Chemin
de la Sablière Les Cailloux

Commune : CANNES-ECLUSE 77130

Désignation de l'affaire : Découpage
parcellaire en vue de la viabilisation du site
P. Racc. = 760kVA

Client : SCCV CANNES-ECLUSES/Chemin des
Gravieres



Après Travaux HTA ZONE A

Poste DP PORCELET
GDO : 77061P0012

Vers poste DP GRAND FOSSARD
GDO : 77172P0006

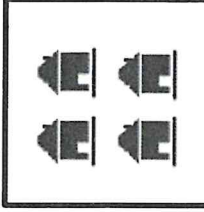
Zone des travaux

Poste DP (400kVA)

DA21 / MOA-P: PA0770612200001
IDF-BT-2022-009764
Date : 19/09/2022
Adresse : D606- Chemin des Graviers/Chemin
de la Sablière Les Cailloux
Commune : CANNES-ECLUSE 77130
Désignation de l'affaire : Découpage
parcelaire en vue de la viabilisation du site
P. Racc. = 760kVA
Client : SCCV CANNES-ECLUSES/Chemin des
Graviers

77130, Cannes-Ecluse SEINE-ET-MARNE

- Confection de deux boîtes de jonction sur le dipôle S150AI
(G.PARC0041) et pose de 2x300ml en S240AI afin d'alimenter
le poste DP (400kVA) en coupure d'artère depuis le départ
FOSSAR du poste source GRANDE PAROISSE.
- Abandon de 5ml en S150AI sur le dipôle S150AI
(G.PARC0041).



Existant BT

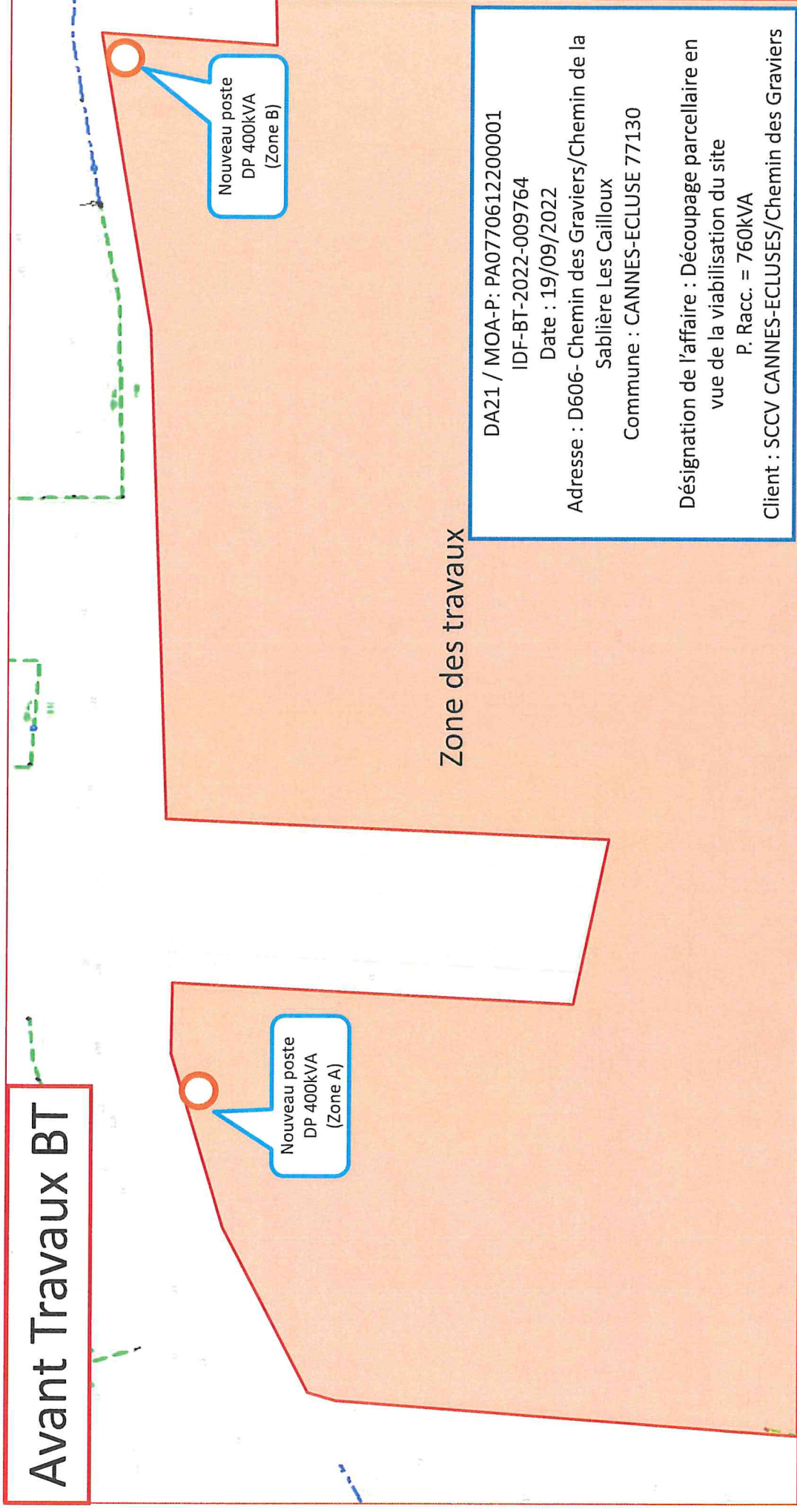
Souterrain
Aérien PRC
Aérien Cu

Projeté BT

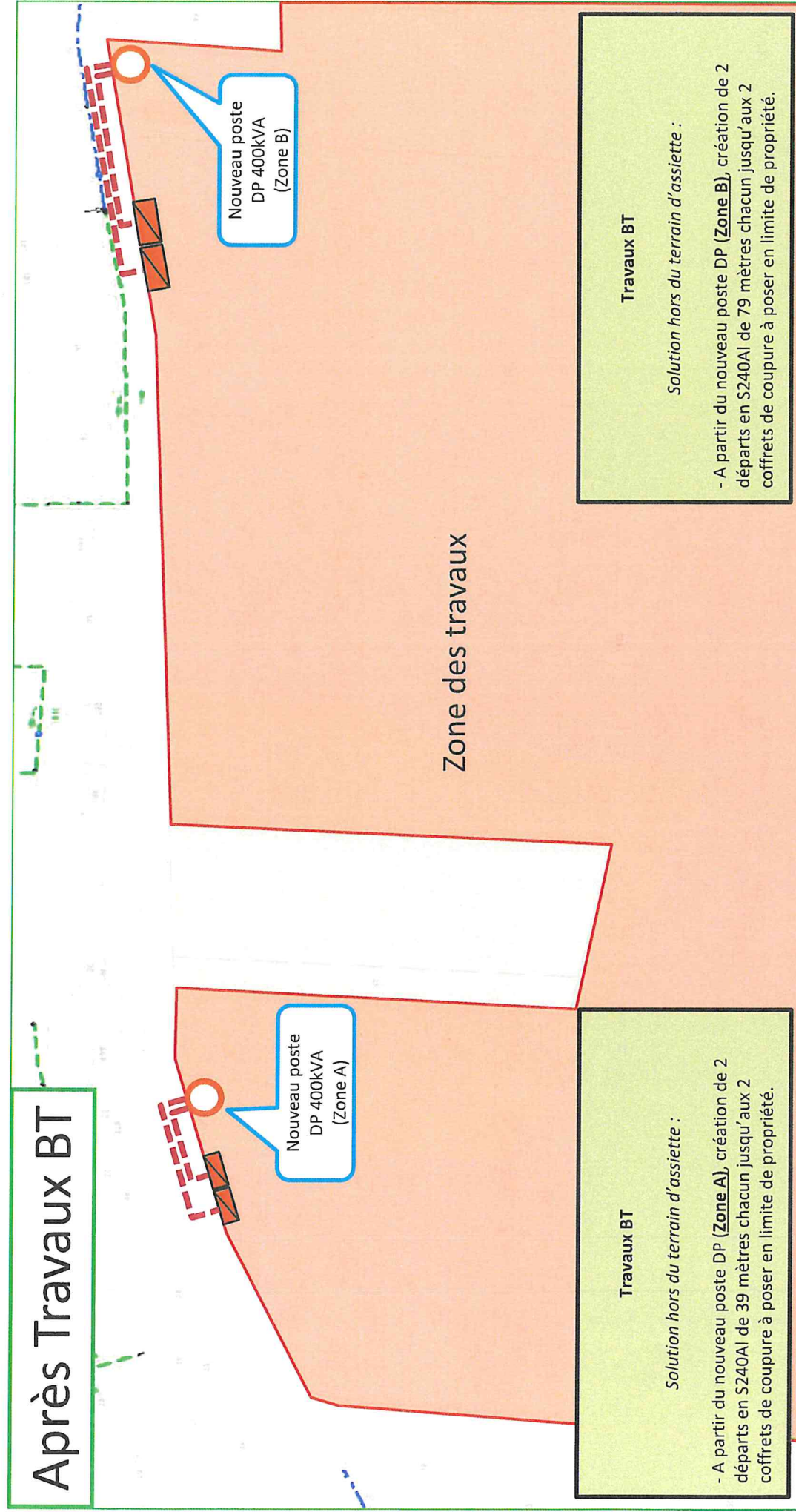
Colonne
T 150 AI
T 70 AI
Abandonné

Fusible Intermédiaire
CIBE REMBT ECP-2D C4
ECP-3D C5
Jonction Dérivation Pontage
RAS Point d'ouverture

Avant Travaux BT



Après Travaux BT





DP 400 kVA

Existant HTA

Souterrain

Aérien

Projeté HTA

Souterrain

Aérien

Abandonné

---x---x---



Poste DP



Poste
client



RAS



Jonction



Dérivation



Pontage



Point
d'ouverture

Après Travaux HTA ZONE B

DA21 / MOA-P: PA0770612200001

IDF-BT-2022-009764

Date : 19/09/2022

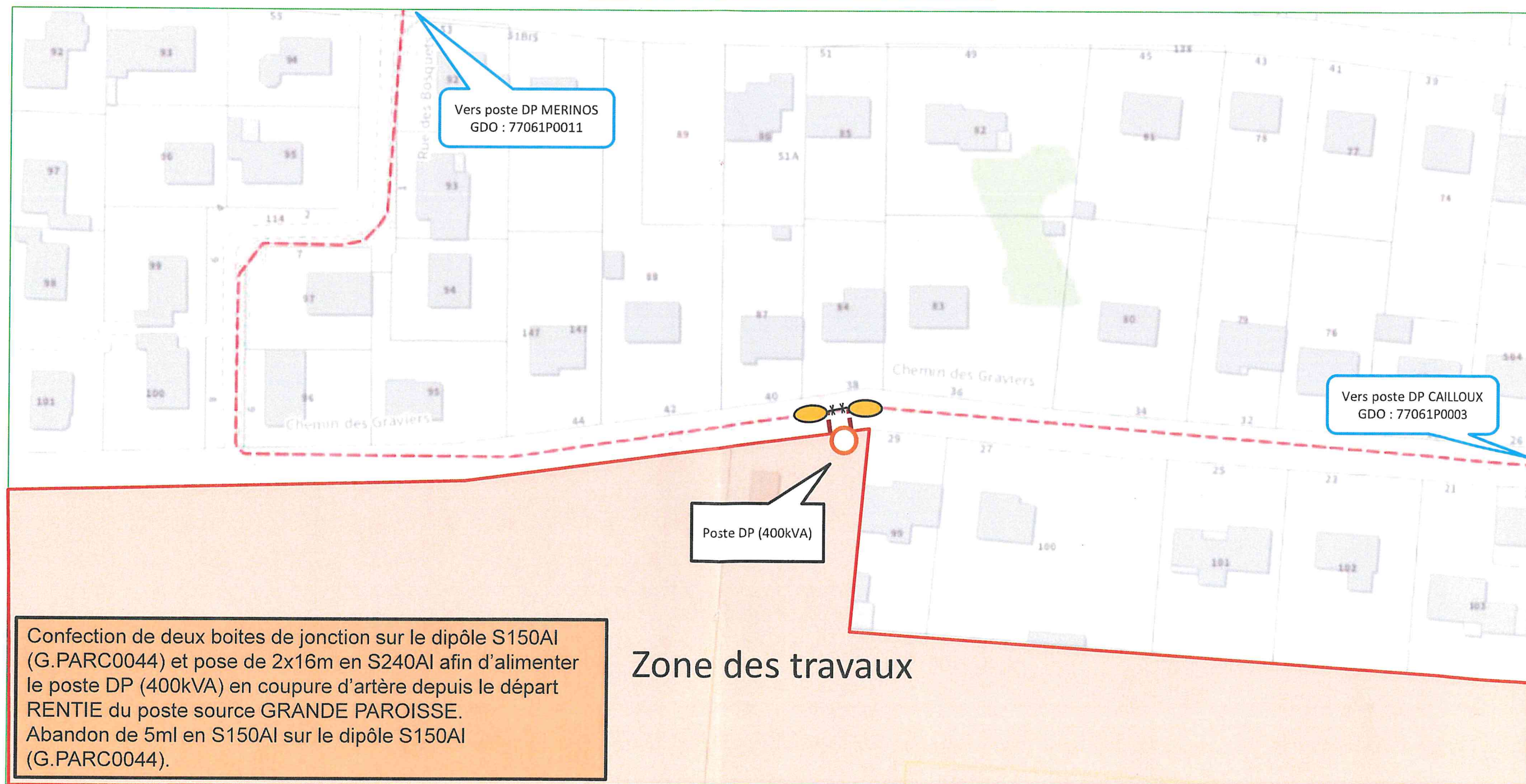
Adresse : D606- Chemin des Gravieres/Chemin
de la Sablière Les Cailloux

Commune : CANNES-ECLUSE 77130

Désignation de l'affaire : Découpage
parcellaire en vue de la viabilisation du site

P. Racc. = 760kVA

Client : SCCV CANNES-ECLUSES /Chemin des
Gravieres



Zone des travaux

